



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ambassade de France au Sénégal

Service de Coopération et d'Action Culturelle

**BOURSES DE LA COOPERATION FRANCAISE
SEJOUR SCIENTIFIQUE DE HAUT NIVEAU EN FRANCE
(STAGES DE RECHERCHE POST-DOC)
PROGRAMME 2018**

Ce programme est destiné aux enseignants-chercheurs recrutés par les universités publiques sénégalaises :

- *titulaires d'une thèse de 3^{ème} cycle (ou équivalent) préparant une thèse d'Etat ;*
ou
 - *titulaires d'un doctorat «nouveau régime» préparant une HDR ou une inscription sur les listes CAMES.*

 - *Les candidats doivent nécessairement avoir le grade de «maître assistant titulaire».*
- Ces bourses ont vocation à financer un stage de recherche post-doc **de 8 semaines** dans un laboratoire français, séjour qui doit prendre fin avant le **31 décembre 2018**. L'objectif de ce programme est de permettre aux universités sénégalaises de renforcer leurs capacités en enseignants-chercheurs de rang A.
- La bourse comprend :
- les frais de voyage entre le Sénégal et la France ;
 - une couverture sociale pendant la durée du séjour en France;
 - une allocation de vie (environ 3 408 € pour un séjour de 8 semaines).

PROCEDURE

- Le dossier est à retourner **obligatoirement avant le 28 février 2018 minuit, délai de rigueur, aux deux destinataires suivants :**
- en version papier par la voie hiérarchique (via le Recteur de l'Université) à M. Papa Birama THIAM, Directeur de la Coopération Technique – 106, rue Carnot –Dakar Plateau ;
et
 - en version électronique à : dossiers-bourses.dakar-amba@diplomatie.gouv.fr - **volume maximal de la pièce jointe fixé à 3 Mo.**
- Tout dossier incomplet, envoyé hors délai (cachet de la poste et heure d'envoi du message électronique faisant foi) ou n'ayant pas été adressé sous la forme demandée aux 2 destinataires mentionnés ci-dessus ne sera pas examiné.

DOCUMENTS A PRODUIRE

- **Les 3 documents ci-dessous remplis doivent être remis au Chef de Département, au Doyen et au Recteur pour avis :**
1. «Formulaire de candidature»
 2. Lettre d'invitation du directeur de laboratoire ou du centre de recherche ou de l'université d'accueil en France
 3. Curriculum Vitae (**Attention : une page maximum**)

NB : Nous attirons l'attention des bénéficiaires de bourse que les frais de paillasse sont pris en charge pour un montant maximum de 500 € par mois et les frais de formation pour un montant de 5000 € maximum par an.

Il conviendra aux bénéficiaires de trouver des financements complémentaires en cas de dépassement de la prise en charge de ces frais.

Un rapport de séjour scientifique sera demandé à votre retour.

CE FORMULAIRE EST DISPONIBLE EN VERSION ELECTRONIQUE

SUR LE SITE DE L'AMBASSADE DE FRANCE

<http://www.ambafrance-sn.org>